

L'édito du Maire

Ce fût un plaisir pour nous d'accueillir les élus du conseil municipal des enfants. Après les présentations, ils ont pu assister au début de la séance de travail des grands. Maintenant, nous attendons impatiemment la séance où ils viendront nous présenter un projet...

Une décision importante a été prise par le conseil municipal ce 3 février dernier. Dans l'hypothèse où le projet éolien aboutisse, deux documents ont été validés. Il s'agit des statuts de la société « NANCRA'ÉOLE » et du pacte d'associé avec la société OPALE. Ils permettent de concrétiser, d'encadrer les ambitions que nous portons depuis le début des discussions avec le promoteur local. La Commune devient donc partie prenante dans la société de développement du projet en cours à Nancray, « NANCRA'ÉOLE ». C'est une garantie d'être au cœur de l'information et du processus décisionnel pour les différentes phases à venir. Le risque financier reste nul pour nous et en cas de réussite ce seront des sommes importantes dont Nancray bénéficiera.

Au-delà de l'intérêt direct pour notre Commune, nous y avons défini les conditions pour rendre possible la participation du territoire à ce projet. Ainsi les acteurs locaux tels que les Communes voisines ou les habitants pourront se joindre à cette belle aventure et à sa gouvernance, le cadre est posé. Un groupe de six membres du conseil a été formé pour travailler sur ces deux documents. Ce sont des heures et des heures de travail collaboratif avec le développeur qui ont vu se réaliser des échanges constructifs. Je remercie vivement les cinq collaborateurs qui m'ont accompagné dans les tractations pour l'énergie et l'engagement qu'ils ont investis au service de notre Commune et du territoire.

Au plaisir de vous rencontrer.

Le Maire, Vincent Fiétier

FÉVRIER 2023

ÉTAT CIVIL 2022

Publication avec autorisations uniquement

(Liste non exhaustive)

15 Naissances en 2022 dont 6 ayant donné leur autorisation pour parution dans la gazette

Elsa BULTHÉ	22/09/2022
Noélie DÉCHELOTTE GÉRARDOT	07/01/2022
Gaspard DEGOUT	10/12/2022
Élie DESSIRIER	06/05/2022
Clovis FAVROT	23/12/2022
Candice REDOUTEY	25/05/2022

5 Mariages en 2022 dont 1 couple ayant donné son autorisation pour parution dans la gazette

Aude BADSTUBER / Jean-Philippe AMIOT	09/07/2022
---	------------

10 Décès en 2022

Joëlle CASTIL épouse GALLIOT	23/01/2022
Angèle CUENOT veuve RÉMY	15/02/2022
Georges SIMONIN	28/04/2022
Huguette RAMORINO épouse LEOPOLD	04/08/2022
Louis SIMERAY	09/08/2022
Luc SERMENT	21/10/2022
Monique CHEVALET épouse SCHMITT	29/10/2022
Nelly FREROT	07/11/2022
Claude ESTAVOYER	14/12/2022
Elisabeth BAFFERT épouse SAINT-HILLIER	28/12/2022

Conseil du vendredi 3 février 2023

Présent-e-s : Mmes et MM. Philippe BRECHENMACHER – David BOURDIER – Vincent FIETIER – Annette GIRARDCLOS – Aline GUY-CHAUVILLE – Stéphane HAEHNEL – Patrick JEHL – Barbara KURTZMANN – Fabien MULIN – Guy RENOUD – Frédéric SALVI – Stéphane SAUCE – Bettina TROUDE – Esther VOUILLOT

Secrétaire de séance : **Fabien MULIN**

Absence excusée : Mme Sylvie CATTET

Pouvoir : Mme Sylvie CATTET à Mme Annette GIRARDCLOS

[Approbation des procès-verbaux du 7 juillet et du 29 septembre 2022 :](#)

Unanimité

[Demandes d'autorisations d'urbanisme :](#)

Ont été déposées :

- Deux demandes de Permis de Construire
- Deux demandes Permis de Construire Modificatif
- Quatre demandes de Déclaration Préalable
- Une demande de Permis d'aménager

[Coûts définitifs des transferts de charges 2022 – Evaluation prévisionnelle des transferts de charges 2023 :](#)

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 15 décembre 2022 afin de valider les modalités et les résultats du calcul du coût définitif des transferts de charges pour 2022. Elle a également évalué le montant prévisionnel des charges transférées pour 2023.

Le Conseil municipal approuve les modalités et les résultats pour 2022 et approuve les montants prévisionnels de charges transférées pour 2023.

Unanimité

[Actualisation de la convention du réseau de chaleur du presbytère :](#)

Le Conseil municipal a décidé de vendre le presbytère et la salle Tatu à l'Association Diocésaine de Besançon. Cet ensemble immobilier est actuellement chauffé grâce à la chaufferie communale et à son réseau de chaleur. La convention mise en place le 1^{er} juillet 2021 pour la gestion du réseau de chaleur et pour la vente de calories (chauffage) doit être modifiée afin de préciser certains éléments concernant les limites respectives du réseau communal et du réseau privé.

Le Conseil municipal approuve la modification de la convention.

Unanimité

[Autorisation de signer la convention de gestions des services d'entretien courant de la voirie avec GBM :](#)

La communauté Urbaine du GBM exerce depuis le 1^{er} janvier 2019, en lieu et place des 67 communes membres, les compétences définies à l'article 6 de ses statuts parmi lesquels les compétences « voirie », « parcs et aires de stationnement » et « signalisation ». Les modalités des compétences reconnaissent un principe de subsidiarité pour la gestion des missions de proximité relatives aux compétences citées ci-dessus. Cette subsidiarité se traduit par la signature d'une convention de gestion des services d'entretien passée entre le GBM et chacune des 67 communes membres, hors la ville de Besançon.

La convention entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023 pour une durée d'un an renouvelable trois fois de manière tacite pour la même durée.

Unanimité

[ONF – Contrat d'approvisionnement :](#)

Le Conseil municipal donne son accord pour la vente de gré à gré, par contrat d'approvisionnement, de bois résineux (Sapin – Epicéa), pour un volume prévisionnel annuel de 600 m³. L'ONF est le mandataire légal de la commune pour conduire la négociation et conclure le contrat de vente.

Le projet de convention a été discuté en commission le 17 novembre 2022.

Unanimité

[Vente du terrain à côté du cimetière :](#)

La commune envisage de céder plusieurs parcelles à côté du cimetière dont elle est propriétaire à un aménageur privé M. BOILLIN de la société AB Investissement, en vue de réaliser une opération d'aménagement à vocation d'habitat et de la création d'un nouveau quartier. Cette cession interviendra moyennant le prix global de 81 792 € soit 32 € le m². Cette vente de parcelles et le projet d'aménagement nécessite de reconstituer un nouvel accès au cimetière. La vente interviendra sous certaines conditions qui figureront dans le compromis de vente. Les frais de géomètre ainsi que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil municipal décide de céder les parcelles à la société AB Investissement sous réserves du respect des conditions citées dans le compromis de vente.

Unanimité

Projet éolien – Statuts de la société :

M. le Maire rappelle le contexte du développement du projet éolien dénommé NANCR'ÉOLE.

Ce projet est développé par la société OPALE ÉNERGIES NATURELLES.

Il est rappelé que par délibération en date du 30 juin 2022, le Conseil municipal a exprimé la volonté que le projet éolien soit un projet participatif ; c'est-à-dire que la

Commune ait des parts dans la société de projet destinée à construire et à exploiter le parc éolien.

Un groupe de travail a été constitué, composé de M. le Maire et de cinq conseiller municipaux. Ce groupe de travail a eu vocation à discuter et définir les conditions et les termes du modèle participatif au cours de cinq réunions de travail. Une restitution de ce travail a été faite par le groupe à l'ensemble du Conseil municipal.

En parallèle, et dans une volonté d'ouverture du projet au territoire, les communes éligibles au modèle participatif (communes limitrophes et GBM) ont été invitées à prendre connaissance du principe de développement participatif à l'occasion de deux réunions d'information.

A l'issue de ces réunions, la commune de Nancray et OPALE ÉNERGIES NATURELLES sont convenues de constituer ensemble une société dénommée NANCR'ÉOLE.

M. le Maire propose à ses conseillers de poursuivre les démarches permettant de constituer la Société.

14 pour dont 1 pouvoir et 1 contre

Projet éolien – Pacte d'associés participatif :

M. le Maire rappelle le contexte du développement du projet éolien NANCR'ÉOLE.

Pour compléter les accords statutaires, la commune et OPALE sont convenues d'un pacte d'associés.

Après avoir explicité l'ensemble des articles du pacte et ses annexes, M. le Maire propose à ses conseillers de poursuivre les démarches permettant de le signer.

Le Conseil municipal accepte le pacte d'associés, en complément des statuts de la société NANCR'ÉOLE.

14 pour dont 1 pouvoir et 1 contre

Le verger participatif



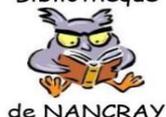
Préparer l'avenir ensemble...

Malgré la bruine matinale, un joli groupe s'est rassemblé samedi matin 4 février pour se retrouver les manches et partager un bon moment suite à l'invitation du Conseil municipal et du Conseil Municipal des Enfants. Quelques visiteurs sont aussi venus gentiment nous encourager et profiter du spectacle...

Quelques pruniers, poiriers et pommiers ont été plantés.



Bibliothèque



A la bibliothèque en février...

Le plein de nouveautés :

Des albums pour enfants, des BD et mangas, des nouveaux romans, (Pierre LEMAITRE, Daniel PENNAC, Agnès LEDIG, Marie-Bernadette DUPUIS...)

Pour en profiter :

Inscriptions 2023 au tarif de 10 € par famille

Des ressources numériques gratuites :

Sur simple demande, accès gratuit à de nombreuses ressources en ligne sur le portail départemental SEQUOIA.

Pour les adultes : films et documentaires, journaux et magazines, formation en ligne en informatique, langues, sport, loisirs...

Pour les enfants : livres, jeux, activités créatives, Apprentissage et soutien scolaire, histoires en plusieurs langues ou adaptées aux troubles dys...



Félicitations à notre équipe, + 45 messieurs, qui s'est brillamment qualifiée pour les demi-finales du championnat de France, le dimanche 29 janvier, à domicile ! Merci également aux supporters venus en nombre !

La demi-finale se jouera à Rueil Malmaison (banlieue parisienne), le dimanche 12 mars à partir de 9h. Afin de soutenir notre équipe, le club organise pour les supporters un déplacement à Rueil à compter du samedi. Si vous êtes partant, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse : club.tl-nancray@fft.fr

abn

Quelques membres du club de pétanque de Nancray participeront en tant que bénévoles à la Coupe de France qui aura lieu à l'Axone de Montbéliard le 11 et 12 mars 2023.

